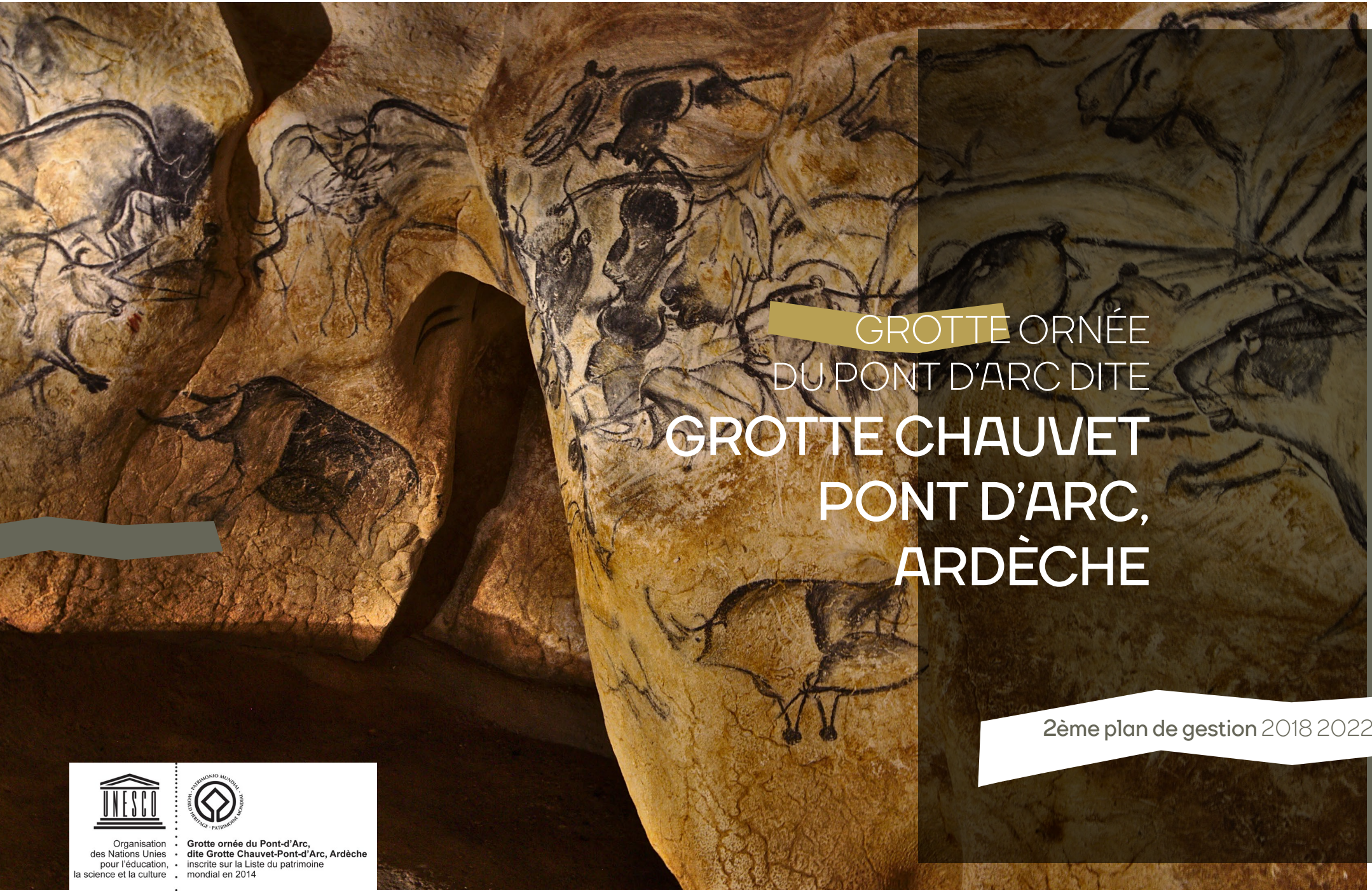

GROTTE ORNÉE
DU PONT D'ARC DITE

GROTTE CHAUVET PONT D'ARC, ARDÈCHE

2ème plan de gestion 2018 2022

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Grotte ornée du Pont-d'Arc,
dite Grotte Chauvet-Pont-d'Arc, Ardèche
inscrite sur la Liste du patrimoine
mondial en 2014

Grotte Chauvet © David HUGUET- SMERGC

Editoriaux

Protéger et valoriser notre patrimoine d'exception
La grotte Chauvet Pont d'Arc est un joyau du génie créatif humain et sa valeur patrimoniale a été reconnue par l'UNESCO à l'échelle internationale.
L'Ardèche, qui en constitue l'écrin, a su mobiliser les ressources vives de son territoire pour la protéger, la comprendre, la faire connaître et pour préserver la richesse naturelle et culturelle des paysages et des environnements dans lesquels elle s'inscrit.
Cette mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux est un formidable levier d'innovation et de développement de l'attractivité de notre territoire. Elle a porté une dynamique collective sans précédent et d'ores et déjà généré des retombées indéniables tant d'un point de vue qualitatif et quantitatif.
Je salue cet engagement dont il me parait essentiel qu'il s'inscrive dans le temps afin de faire de notre territoire une terre d'excellence, exemplaire dans la préservation de ses nombreux patrimoines, exemplaire dans l'énergie collective déployée pour construire un développement du territoire respectueux des hommes et des femmes, des milieux naturels et des paysages qui en constituent la valeur.

Pascal Terrasse
Président du Syndicat Mixte
Espace de Restitution de la Grotte Chauvet

"Avec la grotte Chauvet – Pont - d'Arc, nous avons reçu de l'histoire un héritage inestimable, témoignage du génie de l'esprit humain, chef d'œuvre de couleurs et de lignes, de courbes et de nuances, de symboles et de signes.

Cet héritage est pourtant dépourvu de testament.
Nous n'avons reçu avec lui ni indications, ni volontés, ni instructions. C'est donc à nous –services de l'État, collectivités territoriales, et l'ensemble des acteurs locaux engagés, qu'il revient de fixer une feuille de route pour gérer ce legs en dépositaires responsables, et pour le protéger en gardiens vigilants. Depuis la découverte de la grotte en 1994, et plus encore depuis son inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, vingt ans plus tard, il nous revient d'être à la hauteur de cette responsabilité.

C'est pourquoi ce deuxième Plan de gestion, fruit d'un travail collectif, nous donne les moyens d'envisager l'avenir en respectant le passé, d'écrire le développement des territoires en l'inscrivant dans la continuité de l'histoire, et de mettre en valeur ce bien commun tout en le préservant pour les générations futures."

Pascal Mailhos
Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône

La Grotte ornée du Pont d'Arc, **dite Grotte Chauvet Pont d'Arc**

La grotte ornée du Pont d'Arc s'ouvre dans un cadre admirable : celui de l'entrée des gorges de l'Ardèche commandée par le Pont d'Arc, arche naturelle monumentale sous laquelle s'écoule la rivière avant d'entrer dans un canyon de près de 30 km de long.
La Combe d'Arc, l'ancien méandre de l'Ardèche qui enserre le Pont d'Arc est surplombé d'un cirque de falaises – le cirque d'Estre – où se situait l'entrée naturelle de la grotte avant que celle-ci ne soit obstruée il y a près de 21 500 ans par un éboulement de falaises.
L'ensemble du site bénéficie d'un classement au titre des monuments historiques et constitue un élément majeur de notre patrimoine naturel

A l'instar du cadre exceptionnel dans lequel elle s'inscrit, la Grotte présente elle aussi des caractéristiques spécifiques renforcées par un important développement (près de 800 m de galeries), l'ampleur des volumes souterrains, des mémoires géomorphologiques permettant de reconstituer avec précision la genèse et l'évolution de la cavité, la richesse et la diversité des concrétions, l'importance des vestiges paléontologiques permettant de témoigner de l'occupation des lieux principalement par les ours des cavernes (près de 4000 restes répertoriés appartenant à la faune préhistorique).
Ce sont bien sûr les vestiges archéologiques et surtout les ornements artistiques qui justifient l'inscription par l'UNESCO de la grotte sur la liste du patrimoine mondial en tant que chef d'œuvre du génie créateur humain et témoignage unique ou du moins exceptionnel d'une tradition culturelle ou d'une civilisation vivante ou disparue (gravures et dessins digitaux, dessins rouges et dessins noirs). Plus de 1000 peintures d'une qualité artistique et esthétique exceptionnelle y sont conservées, représentant essentiellement des animaux dangereux difficiles à observer pour les hommes de l'époque. Datées de près de 36 000 ans, elles constituent, pour certaines, des panneaux spectaculaires de scènes de vie de la faune préhistorique (panneaux dits des chevaux ou des lions, ...), œuvres magistrales et témoins exceptionnellement bien conservés de la culture aurignacienne à travers le monde.

Grotte Chauvet © DRAC Auvergne Rhône Alpes, Ministère de la Culture

Combe d'Arc © Stéphane Compoint - Resolute

Falaise de la réplique © Sébastien Gayet - SMERGC

Soirée 22 juin 2014 Vallon Pont d'Arc© SMERGC

3 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES,
9 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS,
32 FICHES ACTIONS THÉMATIQUES

Le plan de gestion, un projet de territoire autour de la grotte Chauvet Pont d'Arc

La grotte ornée du Pont d'Arc, dite « Grotte Chauvet-Pont d'Arc », a été inscrite par l'UNESCO sur la Liste du Patrimoine Mondial le 22 juin 2014.
Un 1er plan de gestion (2012-2017), constitutif de la candidature à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial, a permis de compléter la conservation de la grotte engagée par l'Etat dès sa découverte, de mieux la comprendre et d'en faire partager la valeur patrimoniale exceptionnelle. Il a également mobilisé les acteurs locaux autour des enjeux d'accueil et de gestion des flux touristiques au bénéfice de tout le territoire, de préservation des ressources naturelles et impulsé une dynamique locale par la mobilisation des partenaires et des habitants autour du Grand Projet Chauvet Pont d'Arc.
Ses retombées sont indéniables tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Le bilan élaboré en 2018 a permis de les mesurer et à chacun de mieux en prendre conscience.

Forts de ces acquis, les acteurs du territoire avec l'Etat, ont souhaité poursuivre cette dynamique collective et s'engager dans l'élaboration et dans la mise en œuvre d'un 2ème plan de gestion pour la période 2018 -2022.
Ils se sont accordés sur une triple ambition pour le Bien inscrit et pour le territoire :
• celle d'améliorer la protection et la conservation de la grotte, de sa zone tampon et du territoire environnant,
• celle d'approfondir la connaissance de la grotte et de son environnement, de diffuser et d'œuvrer à une appropriation la plus large possible de leur valeur patrimoniale,
• celle de conforter l'attractivité du territoire, de mieux répartir la création de richesses et d'inscrire son développement dans les enjeux de transition écologique.

Ce 2ème plan de gestion (2018 – 2022) est avant tout un projet partenariat et collaboratif dans lequel les principaux acteurs territoriaux se sont inscrits pour, à la fois protéger le Bien et son environnement, les valoriser et inscrire le territoire dans des démarches exemplaires de développement.

En signant le 22 juin 2019 une nouvelle charte d'engagement et de partenariat lors du 5ème anniversaire de l'inscription de la grotte sur la Liste du patrimoine mondial, ils se sont engagés dans un mode de gouvernance participatif et démultiplié tant au sein des instances de gouvernance de la démarche (comité de Bien, comité technique de suivi qui s'est réuni à 12 reprises en 2018-2019), qu'en activant les instances de concertation thématiques des différentes politiques publiques concernées.

L'élaboration de ce 2ème plan de gestion s'est imprégnée de principes généraux qui garantissent la continuité de la démarche avec le précédent Plan.

- Le choix de retenir pour chaque fiche action des échelles géographiques d'intervention adaptées à la nature des projets portés (cf. cartes des territoires d'impact).
- La volonté de favoriser la mixité des acteurs publics / privés, le caractère transversal de leur mobilisation et le choix de travailler en multi-filières comme source d'enrichissement de la démarche.
- L'ouverture d'une réflexion sur les conditions d'une meilleure appropriation par tous de la démarche

Une démarche partenariale et collaborative sur des territoires de projets

Signature charte 2ème plan de gestion 22 juin 2019 © Département de l'Ardèche

Elaborer le **nouveau plan** de conservation de la grotte Chauvet Pont d'Arc

Relevé numérique 3D – mât télescopique employé dans la salle des Bauges © Stéphane Jaillet

Contexte et enjeux

La préservation du Bien constitue l'objectif premier de tout plan de gestion. Il est en effet capital de transmettre le Bien inscrit au Patrimoine Mondial aux générations futures dans les meilleures conditions de conservation, d'intégrité et d'authenticité.

La Grotte Chauvet Pont d'Arc doit son exceptionnel état de conservation à l'effondrement de la falaise et l'obstruction de son entrée naturelle il y a près de 21 500 ans. Elle est restée scellée jusqu'à sa redécouverte le 18 décembre 1994 par Jean Marie Chauvet, Eliette Brunel et Christian Hillaire.

Aussi l'Etat français, propriétaire de la cavité, s'est-il, depuis, employé à réunir les moyens pour étudier et mettre en œuvre les mesures conservatoires adéquates pour assurer sa conservation, compte tenu de la fragilité des par "vestiges conservés et de l'équilibre environnemental biologique et climatique.

Le 1er plan de gestion a ainsi permis de mettre la grotte en sûreté et en sécurité, d'en assurer le suivi climatologique et bactériologique, et d'en réaliser le relevé numérique 3D, préalable à la modernisation des outils au service de la conservation.

Le 2ème plan de gestion (2018 -2022)

© Marie Bardisa

Ce plan de gestion devrait permettre l'élaboration d'un nouveau plan de conservation préventive à partir d'une approche systématique d'identification et d'évaluation des risques.

Il se concrétisera par l'amélioration des dispositifs de sûreté et de sécurité : remise à niveau des installations électriques, enfouissement des câbles, mise en sécurité des personnes.

Il devrait permettre le développement de nouveaux outils pour la conservation : réalisation de constats d'état, archivage et création d'un chronogramme, développement du SIG et de la réalité augmentée, création d'un clone numérique utile également pour la recherche et la médiation, réaménagement de la grotte voisine dite du Treuil.

Il engagera également une démarche d'anticipation des risques méconnus par la réalisation d'études sur la faune cavernicole ou sur le plateau karstique et par la création d'un Conseil scientifique dédié à la conservation.

Contexte et enjeux

La grotte Chauvet Pont d'Arc est située dans l'écrin du Cirque d'Estre, surplombant la Combe d'Arc et la monumentale arche naturelle du Pont d'Arc. L'ensemble fait l'objet d'une reconnaissance nationale au titre des ites classés par l'Etat et constitue, au sens de l'UNESCO, la zone tampon du Bien inscrit. Le site fait l'objet à ces titres de différentes protections réglementaires.

La forte fréquentation du site et les aménagements que cela a entraînés, ont conduit les collectivités et l'Etat à s'engager dans un programme de requalification du site.
Ainsi, l'Opération grand Site, engagée en 2013 à l'échelle des Gorges de l'Ardèche, a été relancée. Ses objectifs sont la réouverture des panoramas pour restaurer la lisibilité du méandre et du Pont d'Arc, la maîtrise du stationnement et des flux routiers, la requalification paysagère du site et de ses entrées, le développement de nouveaux modes de découverte et de médiation.

Le 2ème plan de gestion (2018 -2022)

Le 2ème plan de gestion poursuivra le projet par la reconquête agricole de l'ancien méandre de la rivière Ardèche, la restauration de ses rives aval, l'intégration paysagère du parking sur site et l'aménagement de promenades piétonnes sécurisées permettant la visite du site.

Il devrait permettre également la mise en œuvre du nouveau schéma d'interprétation avec la mise en place d'une signalétique adaptée et la création de sentiers de découverte.

© Anthony Bazin, Département de l'Ardèche

© Anthony Bazin, Département de l'Ardèche

Conduire à terme l'**Opération Grand Site** sur le site classé du Pont d'Arc

Assurer la protection de la biodiversité, conserver les grottes & abris ornés au sein des gorges de l'Ardèche

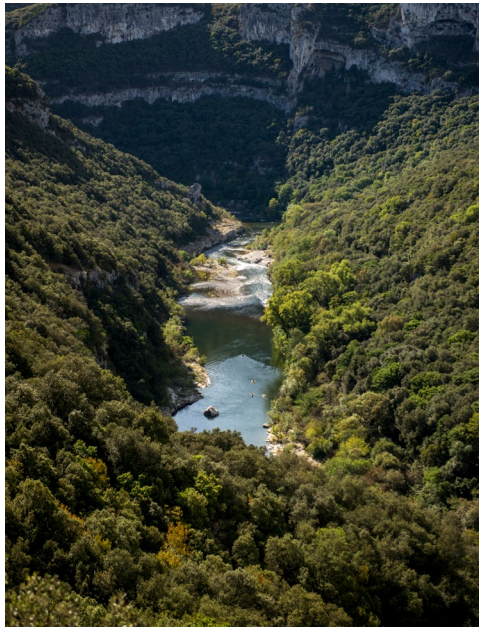

© zeppelin
© Joot Prod

Contexte et enjeux

Les gorges de l'Ardèche abritent des espaces naturels remarquables en matière de paysages karstiques et de biodiversité, reconnus et protégés en tant que réserve naturelle nationale. Elles recèlent également de nombreuses cavités (plus de 1000) dont 21, ornées, sont classées au titre des monuments historiques.
La préservation de ces patrimoines naturels et culturels constitue l'une des priorités du plan de gestion d'autant que le site connaît une forte fréquentation touristique estivale dont il convient de maîtriser les impacts.
Le 1er plan de gestion a permis ainsi de lancer une large démarche de concertation afin d'élaborer un Document Unique de Gestion (DOCUG) permettant de définir des orientations et des mesures de gestion et de conservation des habitats et des espèces , communes aux différents outils de protection mobilisés (réglementation RNN, dispositif Natura 2000, politique départementale des ENS). Ce document a également permis de parfaire la protection des grottes et abris ornés du territoire.

Le 2ème plan de gestion (2018 -2022)

Suite à l'extension du périmètre de la réserve par décret du 8 novembre 2018, de nouveaux arrêtés préfectoraux réglementant les activités humaines devraient permettre de déboucher sur un nouveau Plan de gestion de la Réserve nationale. En complément, le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche mènera ds actions dédiées la sensibilisation des visiteurs sur la richesse et la fragilité des milieux. Il portera des études et des travaux destinés notamment à l'amélioration des connaissances sur les cavités et sur la fonctionnement des milieux forestiers. En arrière plan, se dessine un autre objectif, celui d'améliorer la naturalité de la forêt méditerranéenne qui donne lieu à une exploitation traditionnelle".

Une démarche analogue associant protection des sites et sensibilisation des publics animera les services de l'Etat concernant les grottes et abris ornés classés au titre des monuments historiques.

Améliorer la connaissance de la grotte et de son environnement

Contexte et enjeux

Depuis 1998, la grotte Chauvet Pont d'Arc fait l'objet de recherches scientifiques pluridisciplinaires programmées tous les 3 ans. Elles se sont orientées dans un 1er temps sur des travaux de découverte et d'inventaires notamment des œuvres pariétales, des vestiges archéologiques et paléontologiques ainsi que de topographie des sols et des parois. Puis, elles se sont focalisées sur les processus de composition progressive des panneaux peints, leur cadre chronologique, la caractérisation des différentes époques d'occupations humaines de la cavité, la variation des faciès calcaires sur les parois, bénéficiant pour cela de l'apport des technologies numériques.

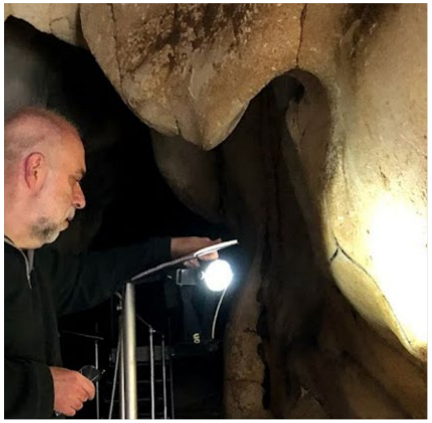

© Equipe Grotte Chauvet. R. Arpajou/ Ministère de la Culture/CNRS/Universités

© Equipe Grotte Chauvet. T. Sagory/Ministère de la Culture/ CNRS/Universités

Le 2ème plan de gestion (2018 -2022)

A l'occasion du 2ème plan de gestion, la publication d'une monographie de la grotte (l'art pariétal dans son contexte archéologique) et d'un atlas devrait constituer une étape importante dans la restitution des résultats des recherches auprès de la communauté scientifique et du grand public. Parallèlement, le renouvellement de l'équipe de recherche, son ouverture à des experts de la 3D, du SIG, du traitement de l'information et de la gestion des ressources documentaires et devraient, à compter de 2020, concentrer les travaux sur la 2ème partie de la cavité, en dépit devraient accompagner la relance des travaux plus particulièrement sur la 2nde partie de la cavité, en dépit d'un taux important de CO2 qui handicape l'accès aux salles et galeries concernées.

Parallèlement, l'Etat et les collectivités locales ont exprimé le souhait de stimuler les dynamiques de production et de partage de la connaissance quant au contexte préhistorique du territoire ardéchois. Appel à projets, mise en réseau des acteurs, développement des évènements de valorisation des résultats de recherche devraient ainsi relayer une tradition de recherche archéologique qui reste vivace et qui contribue à l'attractivité scientifique du territoire.

Partager la valeur universelle de la grotte Chauvet Pont d'Arc

Contexte et enjeux

Les actions de médiation culturelle, artistique, scientifique et patrimoniale ont constitué, dès le départ, un pilier essentiel de la démarche "patrimoine mondial" engagée sur le territoire. A côté de la Grotte Chauvet 2, espace de restitution à destination du grand public qui constitue la pierre angulaire de ce programme de médiation, de nombreuses actions ont contribué au partage de la valeur universelle exceptionnelle de la grotte Chauvet : animations, manifestations évènementielles, publications...

Le 2ème plan de gestion (2018 -2022)

Le 2ème plan de gestion a pour ambition d'aller au-delà en développant les actions de médiation mises en place sur le site de la Grotte Chauvet 2 dans le cadre d'une programmation culturelle annuelle, en associant davantage les inventeurs aux actions de diffusion de la connaissance (contributions aux actions de médiation sur site, archivage et valorisation du fonds iconographique). Mais surtout il s'agit de donner plus d'ampleur aux actions engagées, par des opérations de nature à toucher un public plus large. Ainsi l'organisation d'expositions évènementielles biennales sur le site constitue l'un des points saillants de la convention de délégation de l'exploitation de l'équipement. L'utilisation des technologies numériques constitue également un autre levier qui sera activé par la création de visites virtuelles et d'expositions numériques destinées à faire découvrir la grotte en utilisant des relais de médiatisation internationaux. Par ailleurs, de par la porte ouverte sur les expériences immersives, elles seront également au cœur d'un projet d'exposition internationale itinérante qui devrait ainsi contribuer à un partage plus large de la Valeur Universelle Exceptionnelle de la Grotte et à la notoriété et l'attractivité du territoire à une échelle mondiale.

© ADT07 - 5 ans UNESCO

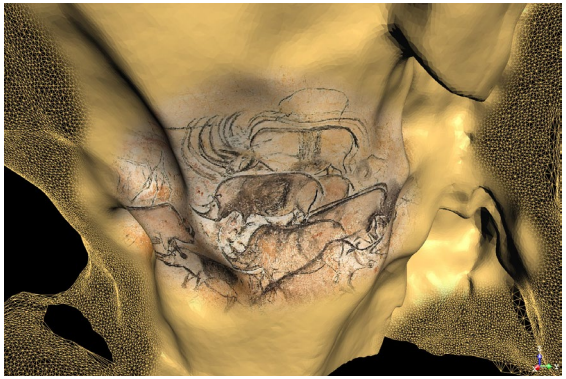

Ecaille Rhinos © SMERGC / Pérazio

Atelier-art-cycle-4-web © Grotte Chauvet 2 Ardèche

II – COMPRENDRE LA GROTTE ET SON ENVIRONNEMENT, DIFFUSER LA CONNAISSANCE, ŒUVRER À SON APPROPRIATION LA PLUS LARGE

Partager la valeur universelle de la grotte Chauvet Pont d'Arc

Le 2ème plan de gestion (2018 -2022)

Campement-paléo-avril-2019 © Grotte Chauvet 2 – Ardèche

Les actions d'éducation culturelle et artistique et plus spécifiquement à l'attention du jeune public constituent également une autre priorité. A l'occasion du ce 2ème plan de gestion, les partenaires s'accordent sur les objectifs de coordination de l'offre autour de la grotte Chauvet, sur le renforcement des politiques de conventionnement sur l'ensemble du territoire départemental, notamment en prenant en compte les enjeux, les acteurs et les sites patrimoniaux du territoire.

III – CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE, FAVORISER LA CRÉATION DE RICHESSES, INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS DES ENJEUX DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Contexte et enjeux

Au lancement de la démarche « patrimoine mondial », l'Ardèche avec 2,4 millions de visiteurs et 16,5 millions de nuitées était déjà un territoire touristique important mais cette activité, essentiellement centrée sur les activités de pleine nature et l'hôtellerie de plein air présentait une forte concentration estivale, une forte vulnérabilité aux aléas extérieurs et générait une activité économique empreinte d'une précarité peu propice à des investissements structurants et porteurs de développement.
La notoriété internationale que constitue l'inscription de la Grotte au Patrimoine Mondial et le surcroît de fréquentation induit par l'ouverture de Chauvet 2 portent pour enjeux de sortir de l'ultra-saisonnalité en développant les ailes de saison, de diversifier les publics touchés et les motifs de visite, de faire évoluer l'image du territoire vers une destination culturelle et patrimoniale à côté de celle des paysages naturels et des loisirs, d'accompagner les acteurs locaux à améliorer la qualité de l'accueil et faire de la démarche un levier de création et de meilleur partage de richesses sur le territoire.
Les résultats sont au rendez-vous avec, sur les 1ères années, le développement de la fréquentation touristique, l'élargissement de la saison, la progression de l'hébergement en hôtellerie et de la fréquentation des sites culturels et patrimoniaux et des retombées touristiques directes estimées à plus de 80 M€ en 3 ans.

Conforter la destination culturelle et patrimoniale du territoire

PASSERELLES PATRIMOINES ARDÈCHE

Le 2ème plan de gestion (2018 -2022)

L'enjeu de 2ème plan de gestion est de poursuivre la stratégie de développement touristique engagée.
Il s'agit tout d'abord de développer les actions de marketing territorial par l'implication dans des réseaux régionaux ou internationaux de sites labellisés ou emblématiques, l'approche de marchés nouveaux comme celui de la Chine ou le développement de créneaux spécifiques tels que l'accueil de groupes scolaires via l'offre de Passerelles Patrimoines ou le développement du tourisme d'affaires permis par la création d'une salle de séminaires à Chauvet 2.

Il s'agit également d'améliorer l'accueil des publics sur le territoire en développant les capacités d'hébergement des groupes, les relations clients sur le site Chauvet 2, en adoptant un nouveau schéma d'information touristique, en promouvant le Pass Ardèche, la démarche Ambassadeurs, la marque « Emerveillés par l'Ardèche » ou par l'entremise d'un plan de professionnalisation des acteurs du tourisme.

© ARG-ADT07-Pont d'arc 14

© A.Renaud-Goud-Caverne_du_pont_d'arc-19

Contexte et enjeux

La destination culturelle et patrimoniale se construit également par une mise en valeur plus qualitative des différents sites patrimoniaux culturels ou naturels du territoire. Le 1er plan de gestion a permis la mise en œuvre d'importants projets de restructuration de sites tels que la cité de la préhistoire à Orgnac, le site et le musée archéologique d'Alba la Romaine, l'aménagement et la valorisation des villages inscrits sous le label « villages de caractère », la réhabilitation de nombreux autres sites (retenus au titre des différents appels à projets) et la mise en réseaux des acteurs culturels et patrimoniaux du territoire.
Le 1er plan de gestion s'est également inscrit dans différentes démarches de labellisation et de valorisation d'espaces remarquables : obtention du label Grand Site de France pour l'Aven d'Orgnac et relance de la démarche pour les gorges de l'Ardèche et le site classé du Pont d'Arc, obtention du label « Géoparc mondial » pour les Monts d'Ardèche, création d'un pays d'art et d'histoire en Vivarais méridional, lancement d'un programme de préservation et de valorisation du patrimoine dolménique ...

Le 2ème plan de gestion (2018 -2022)

Le 2ème plan de gestion prévoit de conforter les actions engagées en capitalisant sur les démarches de labellisation et en les étendant aux territoires des Gorges de l'Ardèche et du Gerbier – Mézenc. Il s'agira également de rassembler les porteurs de ces démarches, de les amener à mieux travailler avec les acteurs du tourisme et à s'inscrire dans la marque territoriale « Emerveillés par l'Ardèche ».

Par ailleurs, la mise en réseau des acteurs du patrimoine via l'organisation de rencontres professionnelles régulières, la création d'actions de communication ou de médiation communes, d'itinéraires permettant le renvoi de clientèles figurent également parmi les initiatives envisagées au cours des prochaines années.

© ADT07 - accueil presse unesco

Impulser des dynamiques de développement favorisant la création de richesses

Contexte et enjeux

L'ambition du Grand Projet Chauvet Pont d'Arc est de faire de l'inscription de la grotte sur la liste du patrimoine mondial et du plan de gestion qui véhicule le projet territorial construit autour, un levier de développement économique favorisant la création d'activités, d'emplois et de richesses allant au-delà des seules retombées touristiques directes. Il s'agit donc d'accompagner le bassin d'activité et d'emploi et les autres filières économiques à se structurer, à s'adapter à la nouvelle donne issue de l'évolution de la fréquentation touristique, et aux besoins qui émergent, à innover.

Dans ce cadre, une attention a été portée au cours du 1er plan de gestion à la valorisation des filières locales impactées directement par le développement touristique : produits agricoles et agroalimentaires avec la création du centre de développement Ardèche le Goût, de nombreuses initiatives de montée en qualité et de valorisation des produits locaux issus des filières viticole (Néovinum, label vignobles et découvertes), caprine (terra cabra), castanéicole (AOP châtaignes d'Ardèche, Castanéa), produits cosmétiques ou pharmaceutiques, produits issus des secteurs de l'artisanat et des métiers d'arts (agence de développement des métiers d'art, route des métiers d'arts, ...).

Les actions d'accompagnement se sont également développées en termes de formation des professionnels locaux (accueil interculturel, création de l'entreprise d'entrainement pédagogique Imagine tourism@Ardèche, ...), de dé-précarisation des travailleurs saisonniers (développement des actions de la maison de la saisonnalité, création d'un groupement d'employeurs inter-filières) ou d'accompagnement des porteurs de projets (Mécen'Ardèche, dispositif Eveil, ...).

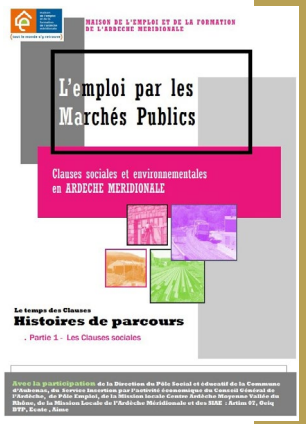

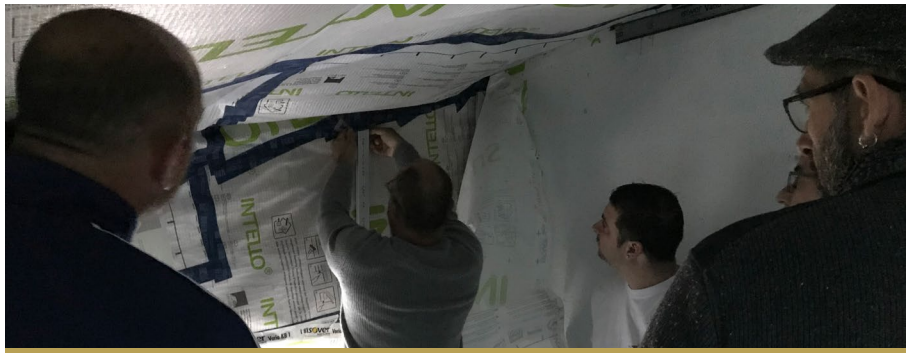

© Territoire et compétences

Le 2ème plan de gestion (2018 -2022)

Le 2ème plan de gestion prévoit la poursuite des démarches engagées par le développement d'un **outil de valorisation des productions et des savoir-faire** du territoire tout en cherchant, par l'implication d'Emerveillés par l'Ardèche et des chambres consulaires, à gagner en cohérence et à mettre en synergie les nombreuses initiatives prises ces dernières années.

Dans le domaine de l'emploi, il s'agit par ailleurs de favoriser la **mobilisation des dispositifs d'insertion** (clause sociale, groupement d'employeurs), des mesures de sécurisation des parcours professionnels et d'adaptation des compétences en situation de travail plus particulièrement sur les métiers en tension où des difficultés de recrutement sont rencontrées. Le développement des pratiques collaboratives inter-entreprises sera également recherché, en matière d'innovation (start up de territoire, bureau d'étude partagé), ou de développement de la culture Ressources Humaines (club d'entreprises inclusives, club RH, espace commun de dialogue social, développement des pratiques RSE - responsabilité sociétale des entreprises).

Contexte et enjeux

Le développement passe également par l'identification et l'accompagnement de nouveaux secteurs d'activités à partir des ressources et des savoir-faire développés sur le territoire ou générés par le Grand Projet.
Ainsi, une attention particulière a été portée ces dernières années aux filières de l'image notamment cinématographique avec le soutien accordé au développement des activités autour du film documentaire de Lussas, la création du Village documentaire, le développement des projets de production, de diffusion ou bien encore la création d'une pépinière d'entreprises et l'organisation d'évènements autour du développement des outils numériques de médiation et de valorisation du patrimoine.

Grotte de Pezenas @ CDS07 - Nicolas BAUDIER

Le 2ème plan de gestion (2018 -2022)

Autre secteur constituant un atout indéniable du territoire, celui des milieux souterrains et des environnements karstiques faisant de l'Ardèche un des territoires pilotes compte tenu de la richesse et de la diversité de ses milieux et des savoir-faire et expertises développés par les acteurs locaux dans leur protection et dans leur valorisation.

La création d'un institut de formation, de recherche et d'expertise sur les milieux souterrains (IFREEMIS) en capacité de mobiliser les différents acteurs concernés (scientifiques, gestionnaires d'espaces naturels protégés ou de sites touristiques, instances fédérales sportives, collectivités, organismes de formation, bureaux d'études, ...) constitue un des objectifs de ce 2nd plan de gestion.

Faire de l'Ardèche une destination d'études et de recherche, y implanter un hôtel à projets à destination des organismes de formation et des scientifiques, développer une offre de formation et des outils d'aide à la gestion des espaces naturels, mettre en place une plateforme d'expertise susceptibles de faire rayonner les savoir-faire du territoire à l'international sont autant d'actions portées dans le cadre de ce projet afin de faire émerger un environnement propice au développement de la filière.

III – CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE, FAVORISER LA CRÉATION DE RICHESSES, INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS DES ENJEUX DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Inscrire le territoire dans des démarches **d'aménagement responsable et de transition** écologique

Contexte et enjeux

Il n'y a pas de développement qui soit durable sans qu'il soit inscrit dans des enjeux d'aménagement responsable, de préservation des milieux et patrimoines naturels, des ressources et des paysages. Les acteurs locaux de la démarche « patrimoine mondial » l'ont très vite perçu en faisant de la maîtrise des impacts environnementaux de l'augmentation de la fréquentation touristique, l'une des orientations stratégiques du 1er plan de gestion.

Gestion de la ressource en eau au sein d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, préservation de la biodiversité, maîtrise des consommations énergétiques, gestion des déchets, protection des espaces, développement d'une offre de transport alternative à la voiture dans le cadre d'un plan départemental des déplacements en ont constitué l'armature. L'Ardèche a su, en grande partie, préserver ses paysages et ses milieux naturels. Elle est néanmoins vulnérable aux effets des changements climatiques et la prise de conscience de la nécessité de s'inscrire dans des démarches de transition écologique est croissante.

Tour de France 21 juillet 2018
© Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche

Le 2ème plan de gestion (2018 -2022)

Le 2ème plan de gestion s'inscrit bien dans cette ambition et dans les orientations adoptées depuis par l'UNESCO en matière de développement durable. En signant un Contrat de Transition Ecologique, en finalisant les démarches d'élaboration d'un Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale permettant de concilier organisation territoriale, dynamisation économique, mobilité durable et qualité environnementale et patrimoniale, il entend relever les défis d'un développement respectueux de notre environnement. A l'échelle plus locale, les travaux seront également engagés afin d'élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal intégrant les enjeux relatifs à l'habitat.

Dans le domaine des transports, la priorité sera accordée à une actualisation de l'analyse des besoins et au développement d'une offre intermodale de transport notamment dans le cadre d'un plan de déplacement rural.

© EPTB du bassin versant de l'Ardèche

© Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche

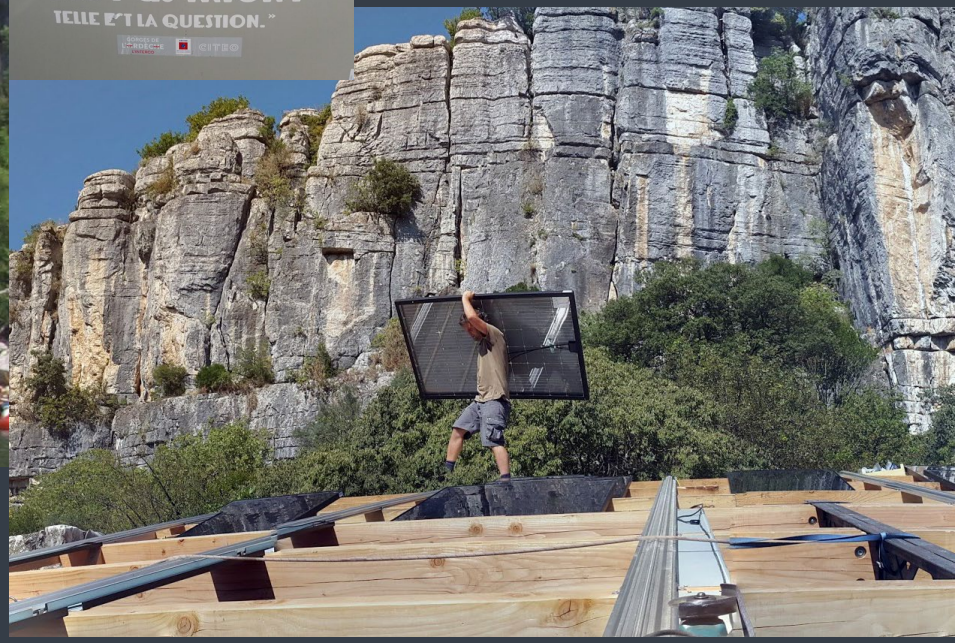

Vieil Audon © Aurance Energie

III – CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE, FAVORISER LA CRÉATION DE RICHESSES, INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS DES ENJEUX DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le 2ème plan de gestion (2018 -2022)

DE NOMBREUSES POLITIQUES SECTORIELLES SERONT AINSI MOBILISÉES :

• en faveur de la gestion de la ressource en eau à travers la planification de la gestion de l'eau, la mise en œuvre opérationnelle des contrats de rivières et des actions de prévention des inondations et la préparation du territoire à s'engager dans des démarches de transition hydrique ;
• en faveur d'une meilleure gestion des déchets par la réduction de leur production via la certification du site Chauvet 2, l'adoption de mesures incitatives à l'égard des professionnels et des ménages, le développement de la filière de collecte et de valorisation des bio-déchets, et de l'économie circulaire dans le cadre d'une contractualisation entre l'ADEME et le syndicat de collecte et de traitement, la gestion des déchetteries ou la création d'une installation de valorisation des déchets.

L'organisation de la transition énergétique sera également l'une des ambitions de ce 2ème plan de gestion via la création de l'Agence Locale Energie Climat, le développement des démarches Plan Climat Energie ou Territoires à Energies Positives, la mise en place d'une réflexion prospective sur les enjeux d'adaptation aux changements climatiques ou bien encore le renforcement des actions de lutte contre la précarité énergétique et les risques sociaux et sanitaires.

Bien que l'approche territoriale soit essentielle dans l'élaboration de tout plan de gestion, le choix des acteurs locaux a été de ne pas se focaliser sur des limites territoriales uniques et intangibles, pensant plus volontiers en termes de territoires de projets et d'échelles géographiques adaptées à la mise en œuvre de chacune des actions retenues au titre du plan de gestion.

Aussi, au-delà du Bien et de sa zone tampon (le site classé du Pont d'Arc), le projet s'inscrit dans un entrelacs de territoires d'actions qui tissent le maillage du territoire au sein du Grand Projet Chauvet Pont d'Arc.

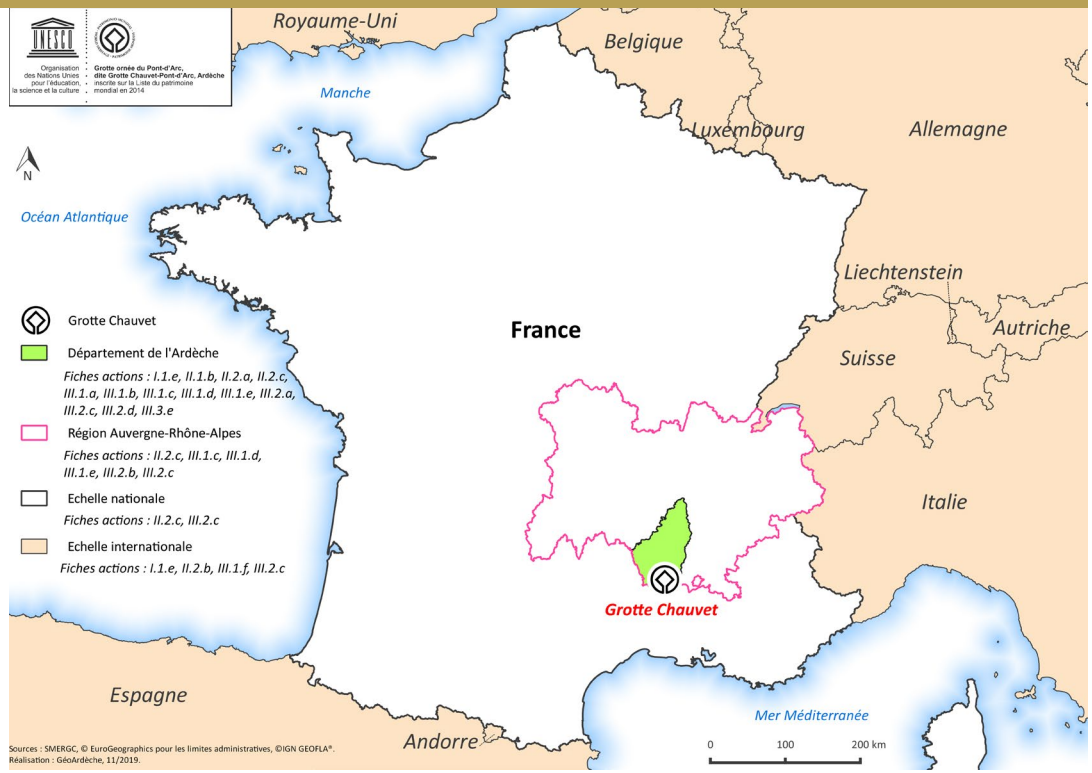

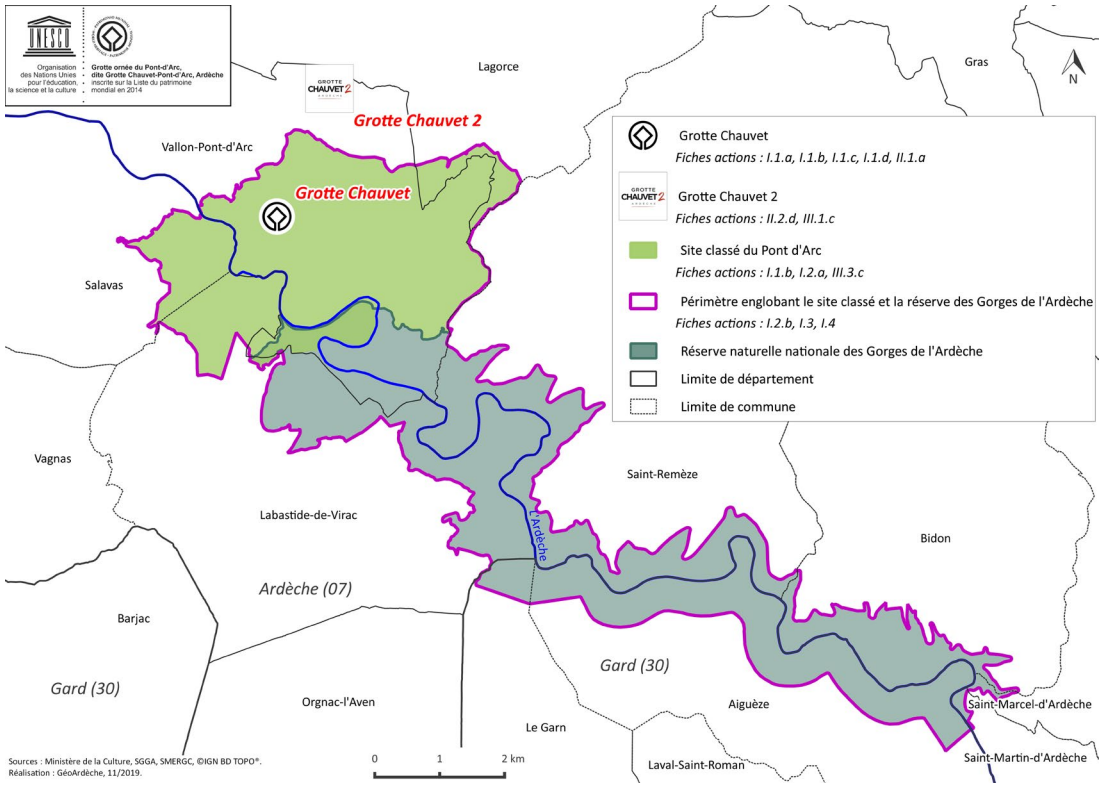

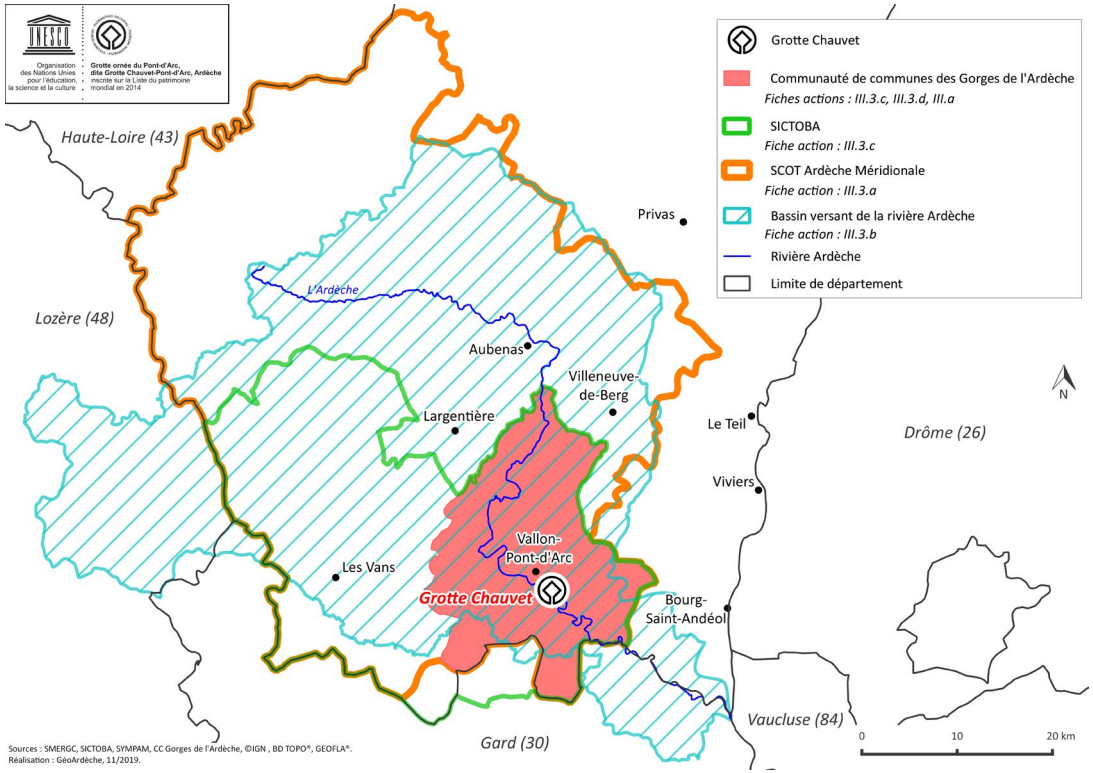

© SMERGC

Peintures, gravures mais aussi éléments géologiques ont été recréés dans la Caverne du Pont d'Arc © Patrick Aventurier

SMERGC – mission « patrimoine mondial » et mobilisations collectives

La mise en place de la candidature à l'inscription de la grotte sur la liste du Patrimoine Mondial ne pouvait se faire sans la création d'une mission « patrimoine mondial », sans la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire, de la population et sans leur appropriation des enjeux et de la valeur patrimoniale de la grotte.

Placée sous l'égide de l'Etat et des collectivités régionales et départementales, le Syndicat Mixte Espace de Restitution de la Grotte Chauvet a été identifié comme la cheville ouvrière de la démarche.
Ses missions initialement conçues autour de la maîtrise d'ouvrage de la restitution de la grotte ont donc été élargies afin de lui permettre d'intégrer la mission « patrimoine mondial ». Il a donc porté avec succès la candidature auprès de l'UNESCO, impulsé et animé les démarches partenariales sur le territoire, piloté et mis en œuvre un plan de communication et de médiatisation à l'échelle nationale autour du projet.

Ce travail de mobilisation des acteurs autour de la démarche patrimoine mondial doit se poursuivre et constitue l'un des fers de lance du 2ème plan de gestion. La démarche partenariale et collégiale impulsée autour de l'élaboration et du suivi du plan, les actions de communication mises en place afin de valoriser les initiatives prises, la mobilisation de la création artistique afin de donner un autre éclairage sur la grotte et la mobilisation de la population autour d'un programme de manifestations évènementielles à l'occasion des dates anniversaires de l'inscription par l'UNESCO sur la liste du patrimoine mondial constituent autant d'objectifs opérationnels poursuivis d'ici à 2022.

GROTTE ORNÉE
DU PONT D'ARC

DITE GROTTE CHAUVET PONT D'ARC, ARDÈCHE

2ème plan de gestion 2018 2022

WWW.GROTTECHAUVETARDECHE.ORG

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Grotte ornée du Pont-d'Arc, dite Grotte Chauvet-Pont-d'Arc, Ardèche inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 2014

©guillaumelaurie.com